RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU TITRE DU DISPOSITIF "FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN "(FIM) POUR L'ACHAT DE VÉHICULES PROPRES.

DÉCISION N° DM-26-424

EN DATE DU 09 NOVEMBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT le projet de plan pluriannuel 2026 – 2027 de renouvellement de la flotte par des véhicules à énergie électrique;

CONSIDERANT que les travaux objet de la présente décision s'inscrivent dans le dispositif « Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) » ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier de la Métropole du Grand Paris pour l'achat de véhicules électriques ;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de la Métropole du Grand Paris une subvention au titre du dispositif d'aide « Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) » d'un montant de 134 000 € soit 50% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

D'ACCOMPLIR toutes les démarches administratives et juridiques s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20261109-lmc1H14787H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/11/2026
Date de Publication : 09/11/2026